

Image not found or type unknown



Contestation des prestations versees par les agf

Par **serre**, le **08/01/2009** à **15:30**

J'ai souscrit il y a 20 ans un PER auprès des AGF pour préparer mon complément de retraite, ce contrat est arrivé à échéance et les AGF me propose de me verser un capital de 33.000€ avant prélèvements obligatoires, alors que le total de mes versements s'élève à 30.000€ !!
Je considère que j'ai été escroqué par les AGF quel peut être mon recours pour obtenir une indemnisation honorable!!
merci pour votre aide